
Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement tenue le jeudi 13 novembre 2008 à 19 h 00, Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Dominic Perri, président, arrondissement de Saint-Léonard
Mme Josée Duplessis, vice-présidente, arrondissement du Plateau-Mont-Royal
M. Joseph Di Pietro, arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles
M. Pierre E. Fréchette, arrondissement du Sud-Ouest
Mme Soraya Martinez, arrondissement de Villeray/St-Michel/Parc Extension
M. Gaétan Primeau, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
M. André Savard, arrondissement de Verdun
M. Marc Touchette, arrondissement de Verdun

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

M. Réjean A. Lévesque, directeur, Direction de l'eau
M. Michel Mérette, directeur par intérim, Direction de la production de l'eau potable
M. Yves Bernier, chef de division, Ingénierie
Mme Anne-Marie Bernier, chef de division, Expertise technique, Direction de l'environnement et du développement durable
M. Jean-Pierre Richard, chef de projet, MNU
M. Robert Millette, chef de section, Ingénierie -Usines
Mme Chantal Potvin, chargée de communications

CITOYENS PRÉSENTS :

24 personnes

SUJET :

La mise aux normes des usines de production d'eau potable

1- Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, le président, M. Dominic Perri, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission et explique le déroulement de la soirée.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gaétan Primeau, appuyée par Mme Josée Duplessis, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3- La mise aux normes des usines de production d'eau potable – présentation

Le président de la commission invite M. Réjean A. Lévesque à présenter les membres de son équipe qui assureront la présentation de la mise aux normes des usines de production d'eau potable. Trois personnes-ressources de la Direction de la production de l'eau potable se partagent la présentation.

Dans un premier temps, M. Yves Bernier, chef de division, Ingénierie, fait la présentation de l'ensemble des usines de production de l'eau potable sur l'île. Il décrit les principales infrastructures, indique leur localisation et les zones qu'elles desservent. Il fait également état du budget de fonctionnement de la direction de la production de l'eau potable dont 63% est relié aux opérations (33,1M\$) et 37% à l'entretien (19,5 M\$). La deuxième partie de sa présentation est réservée à l'évaluation des besoins de capacité de production actuelle de chacune des usines et des besoins de capacité de production future, ainsi qu'aux réserves actuelles versus les réserves anticipées en 2025. Enfin, M. Bernier présente le tableau du réseau de distribution alimenté par les usines Atwater et Des Bailleurs et leurs besoins de bouclage de réseaux, ainsi que le tableau du réseau alimenté par les usines de l'ouest.

Mme Anne-Marie Bernier, chef de division, Expertise technique, à la Direction de l'environnement et du développement durable, traite de la question de la qualité de l'eau. Elle présente le Règlement sur la qualité de l'eau potable qui définit les normes à respecter et régit les contrôles analytiques, les prélèvements ainsi que le traitement de l'eau. Elle indique deux éléments nouveaux du règlement qui touchent l'aspect de la formation requise

et celui des exigences minimales à respecter dont une date cible pour l'atteinte des objectifs. Mme Bernier mentionne l'ampleur des tests effectués, en plusieurs points de prélèvements sur les réseaux : un total de 800 prélèvements sont effectués chaque mois. Enfin, elle donne les détails du programme de contrôle de la Ville de Montréal aux niveaux microbiologiques et physico-chimiques ainsi qu'en termes de chimie organique.

Enfin, M. Jean-Pierre Richard, chef de projet, MNU, aborde la question des filières de traitement. Il définit d'abord les principaux paramètres de qualité de l'eau qui influencent le traitement. À l'aide d'une carte, il situe l'emplacement des différentes usines qui sont alimentées dans un cas, par le bassin versant de l'Outaouais et dans l'autre, par le bassin versant du Saint-Laurent. Il explique que les deux bassins versants n'ont pas des eaux de même nature, ni de même qualité et il présente les filières de traitement qui sont actuellement appliquées pour les usines alimentées par la rivière des Outaouais (5 usines de l'ouest) et celles alimentées par le fleuve (Atwater et Des Bailleurs).

M. Richard présente ensuite, les besoins respectifs de mise à niveau, les nouvelles technologies envisagées ainsi que les chaînes de traitement proposées en regard des enjeux de chaque usine (Pierrefonds, Atwater et Des Bailleurs). Il termine son exposé en présentant l'estimé des coûts du projet, près de 330 M\$ ainsi que son calendrier de réalisation.

On peut résumer, comme suit, l'état de la situation et les solutions envisagées pour chacune des usines de production d'eau potable :

- Usine de Pierrefonds

À l'usine de Pierrefonds, la qualité de l'eau produite respecte le règlement, même si la chaîne de traitement ne satisfait pas aux critères du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable. En outre, l'usine opère à pleine capacité et ne dispose d'aucune marge de manœuvre. En effet, sa capacité de production est régulièrement atteinte et ses réserves opérationnelles sont insuffisantes.

Parmi les solutions envisagées, on note une augmentation de la réserve sur site de 9000 à 22 500 m³, une augmentation de la capacité de production pour répondre aux besoins anticipés (de 96 000 à 160 000 m³/jour) et une mise aux normes de la filière de traitement. Celle-ci sera composée d'une désinfection aux rayons ultraviolets ainsi que d'une préozonation. La filtration sera assurée soit par une filière conventionnelle ou par une filière membranaire. Un appel d'offres déterminera laquelle des deux solutions est la plus avantageuse.

- Usine Charles-J.-Des Bailleurs

Le portrait technique des infrastructures a permis de constater que la chaîne de traitement de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs ne satisfait pas aux critères du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable, même si l'usine produit une eau conforme aux exigences du règlement. Les principaux enjeux qui ont été identifiés pour cette usine sont : la taille exceptionnelle de l'installation, la gestion des pointes de turbidité au printemps et à l'automne, la volonté de minimiser l'ajout de produits chimiques et la possibilité de traiter les substances dites émergentes.

La conservation et la modernisation des filtres à sable existants, la bonification de la filière de traitement par l'ajout de barrières additionnelles (préozonation, UV) et l'addition, au besoin, de produits chimiques, sont au nombre des solutions envisagées pour que l'usine rencontre les exigences de traitement requises par le règlement.

- Usine Atwater

Tout comme les deux autres usines de production d'eau potable, l'usine Atwater produit une eau conforme au règlement sur la qualité de l'eau potable, même si sa chaîne de traitement ne satisfait pas aux critères du règlement. Dans le cas de l'usine Atwater, plusieurs éléments sont en jeu : la taille importante de l'installation, l'alimentation en eau brute depuis le canal de l'aqueduc, la vétusté de l'ensemble des infrastructures de l'usine, la valeur architecturale exceptionnelle du bâtiment, la gestion des pointes de turbidité au printemps et à l'automne, la volonté de minimiser l'ajout de produits chimiques et de traiter les substances émergentes.

Les solutions envisagées sont : la conservation et la modernisation des filtres à sable en place, la bonification de la filière de traitement par l'ajout de barrières additionnelles (ozone, UV), l'ajout d'un système de dosage de produits chimiques qui sera utilisé au besoin ainsi que la rénovation des bâtiments patrimoniaux.

4- Période de questions et de commentaires du public

Suite à cette présentation, le président de la commission invite les personnes qui se sont inscrites à la période de questions à prendre la parole.

M. Bruce Walker, STOP

M. Walker, porte parole de l'organisme écologique STOP associé aux questions de l'eau, est un habitué des commissions. Ses questions se rapportent aux pages 22 et 34 du document de présentation.

Il note avec plaisir que la Ville s'est préoccupée des produits que l'on dit émergents (produits pharmaceutiques) et demande si l'on connaît les concentrations de certains de ces produits émergents dans l'eau brute et l'eau traitée aux usines Atwater et Des Bailleurs.

Il souhaite également savoir si la Ville connaît les effets de l'application des technologies à l'ozonation et à l'UV, utilisées pour détruire certains de ces produits.

Mme Bernier explique que la Ville a effectivement tenu compte des produits émergents pour la mise aux normes des usines et qu'à l'heure actuelle, ces produits sont analysés par Santé Canada et par le ministère de l'Environnement au niveau des eaux brutes. Elle précise qu'il s'agit de produits qui ont toujours existé depuis que les gens prennent des médicaments et des hormones et qu'on en trouve d'infimes quantités dans les eaux. Elle affirme que la technologie moderne de chimie permet aujourd'hui de détecter ces produits qui ne pouvaient l'être auparavant et que les filières de traitement sont choisies en conséquence pour s'assurer que l'on respecte les normes en vigueur.

M. Robert Millette ajoute que la filière d'ozonation est celle qui s'est avérée la plus efficace pour réduire la quantité de produits émergents : elle permet d'enlever jusqu'à 80% environ de ces paramètres.

M. Robert Couture, Eau Secours !

M. Couture précise, d'entrée de jeu, que l'eau est un bien précieux pour tous les citoyens de Montréal. Il demande des précisions sur la situation de l'eau potable à Ste-Anne-de-Bellevue. Une citoyenne de cette municipalité lui a rapporté que l'eau goûte mauvais et que les citoyens de l'endroit achètent maintenant de l'eau en bouteille.

M. Réjean A. Lévesque, directeur à la Direction de l'eau indique qu'aucun rapport ne lui a été transmis à cet effet. Il dit être au fait de la situation de petites conduites de 4 pouces qui doivent être réparées dans certains secteurs, et dans lesquelles il y a probablement de l'accumulation à certains endroits. Toutefois, il précise n'avoir reçu aucune indication de la part de la direction général de l'endroit à l'effet que l'eau est de piètre qualité à Ste-Anne-de-Bellevue.

M. Couture indique qu'il invitera les gens de Ste-Anne-de-Bellevue à se présenter à la séance de la commission prévue le 25 novembre prochain.

M. Richard Imbeault, Eau Secours !

M. Imbeault, fait référence à la page 26 du document de présentation et demande si la validation des filières de traitement, qui implique des contrats de 20 ans, se fera sous forme de partenariat public-privé (PPP).

M. Réjean Lévesque précise qu'il ne s'agit aucunement de PPP, et que dans le cas des usines Des Bailleurs et Atwater, auxquelles fait référence M. Imbeault, ce sont les employés de la Ville qui vont continuer à opérer les équipements.

M. Imbeault profite de l'occasion pour remercier le directeur de la production de l'eau potable, M. Mérette, de la visite effectuée aux installations en compagnie d'une personne de la Bolivie.

M. Benoit Audette, SFMM (Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal)

M. Audette précise d'abord en introduction, que contrairement aux énoncés de l'Institut économique de Montréal, l'eau pas un produit, mais un bien public et qu'il faut s'assurer

qu'elle le demeure. Sa question porte sur les investissements envisagés, dont plus de 10% seront réalisés en sous-traitance, dans le secteur de l'ingénierie. Il souhaite savoir s'il est possible de reconstruire à l'interne, l'expertise de conception que la ville a déjà eue pour les plans de ces usines, plutôt que de la donner à l'externe.

M. Jean-Pierre Richard précise d'abord que les travaux se font en partie avec des firmes de consultants et en partenariat avec l'équipe d'ingénierie de la Ville qui est constituée de personnes-ressources qui connaissent bien les usines dans lesquelles on va implanter les nouvelles filières de traitement. Il mentionne ensuite qu'en raison de la charge de travail, de l'importance des travaux et de l'échéancier serré, il est nécessaire pour la Ville de s'adjoindre les services de firmes externes.

M. Réjean Lévesque ajoute que le nombre d'employés, du côté de l'ingénierie, a beaucoup augmenté à la Ville. Avant de faire affaires avec des firmes extérieures, la Ville s'est assurée d'embaucher suffisamment d'employés pour conserver l'expertise à l'interne par rapport à ce projet-là. Il indique que la Ville ne peut embaucher 70 employés, le temps des travaux, pour les remercier cinq ans plus tard.

M. Bruce Walker, STOP

M. Walker fait une seconde intervention sur la question de la désinfection à l'ultra-violet (UV). Il se demande si la Ville a évalué l'impact environnemental des ampoules ou des lampes UV qui contiennent du mercure. Il s'agit de produits dangereux qui demandent à être éliminés de manière sécuritaire.

M. Lévesque rassure M. Walker à ce sujet. Il indique que la Ville s'est aussi préoccupée de ces questions et qu'elle s'assurera d'en disposer de la manière la plus adéquate possible.

M. Simon Pierre Blanchet, citoyen

M. Blanchet s'intéresse aux frais d'honoraires des ingénieurs et demande s'il est possible de détailler les coûts des honoraires. Selon ses propres calculs, il estime que le montant de l'investissement équivaut à une équipe d'environ 20 ingénieurs qui travailleraient 10 heures par jours, 7 jours semaine et 365 jours par année.

M. Jean-Pierre Richard lui indique, sans tomber dans les détails, que l'investissement représente beaucoup de travailleurs. L'équipe de génie-conseil est constituée de 30 personnes. On parle de 60 lots de construction et du personnel affecté à la surveillance de ces lots, ce qui génère beaucoup de travail, sans parler du personnel de la Ville qui est dégagé pour le projet, soit au moins 30, 40 ou 50 personnes sur une période de 4 ans.

Mme Élisabeth Cordeau, citoyenne

Mme Cordeau fait référence à la page 30 du document de présentation où il est écrit qu'il y aura appel d'offres selon les deux choix de filières de traitement. Mme Cordeau demande si la Ville choisit d'abord la filière de traitement avant de lancer ses appels d'offres.

M. Richard lui signale que les deux filières de traitement ont été retenues et que la Ville ira en appel d'offres et évaluera les coûts d'opération pour les deux filières.

M. Bruce Walker, STOP

En référence à la page 34 du document sur la chaîne proposée pour l'usine Atwater, M. Bruce Walker souhaite connaître quel sera, par rapport au dosage actuel, le dosage de chlore à venir, compte tenu des traitements à l'UV et à l'ozonation qui seront réalisés en amont.

M. Robert Millette spécifie que le dosage sera pratiquement le même, avec une légère économie de chlore dans le cas de l'ozonation.

M. Bruce Walker s'intéresse aussi à la question de la sécurité physique des usines de filtration et demande si les montants prévus incluent l'application de mesures de

prévention physique comme des caméras, des clôtures et des gardiens de sécurité, ou de mesures de sécurité contre les actes criminels et terroristes.

M. Yves Bernier explique que les montants ne concernent que les travaux directement reliés aux filières de traitement et de mise aux normes. Il précise que d'autres travaux sont en cours pour la modernisation des immeubles et que ceux-là incluent des améliorations au niveau des mesures de sécurité.

Quant à la question de M. Walker sur le statut des turbines Rolls Royce, M. Lévesque mentionne qu'un appel d'offres a été lancé et qu'un contrat a été donné pour la construction d'une ligne électrique de Atwater à Des Bailleurs qui servira à alimenter les pompes de McTavish. Les liens et les ententes avec Rolls Royce sont en voie d'être finalisés pour une mise en service prévue en 2010 ou 2011.

M. Benoit Audette, SFMM

Une dernière question est adressée à la commission par M. Audette qui souhaite savoir si les membres du consortium d'experts-conseils vont pouvoir faire partie du consortium d'entrepreneurs qui va réaliser les travaux.

M. Jean-Pierre Richard précise que le contrat octroyé stipule que le consortium ne peut pas soumissionner sur aucun des appels d'offres émis.

5- Période de questions des membres de la commission

M. Marc Touchette demande quels éléments peuvent affecter le goût de l'eau, par exemple les canalisations d'entrée des utilisateurs.

Mme Anne-Marie Bernier indique qu'au niveau du goût de l'eau, toutes les analyses sont effectuées pour s'assurer que les critères de qualité sont respectés. Quant aux canalisations chez les utilisateurs, si elles ne sont pas de cuivre, il peut arriver que l'eau ait un certain goût, si on ne laisse pas couler l'eau assez longtemps.

Pour sa part, M. Gaétan Primeau s'interroge sur les mesures prises et les mandats qui avaient été donnés à Hydro-Québec pour sécuriser l'alimentation électrique des usines d'eau potable, suite à l'épisode du verglas de 1998.

M. Lévesque précise que ces mesures préventives ont été réalisées depuis déjà plusieurs années et qu'il s'agit aujourd'hui d'obtenir une protection complète pour garantir un approvisionnement d'eau.

M. Primeau s'interroge aussi sur les effets du réchauffement climatique sur la qualité et le niveau d'eau à la source d'approvisionnement.

M. Robert Millette souligne que pour le moment, il n'y a pas de baisse significative et que rien n'est inquiétant. Si le niveau devait baisser, il sera toujours possible de modifier les niveaux d'alimentation. Il ajoute que le choix des chaînes de traitement tient compte d'une baisse éventuelle de la qualité de l'eau due aux changements climatiques.

6- Levée de l'assemblée

Le président de la commission, M. Dominic Perri, remercie chaleureusement les citoyens et les représentants des organismes qui ont pris le temps de participer à l'assemblée publique. Il remercie également les représentants de la Direction de l'eau et de la Direction de la production de l'eau potable pour leur présentation.

Il rappelle que la commission se réunira de nouveau en assemblée publique, le 25 novembre prochain afin de recevoir les mémoires. Il précise que la commission déposera ensuite son rapport de consultation et recommandations au conseil municipal et qu'il appartiendra alors à cette instance de décider des suites à donner à ces recommandations.

Il adresse ses remerciements aux membres de la commission ainsi qu'à la secrétaire-rechercheuse, madame Christiane Bolduc.

À 20h30, sur une proposition de M. Pierre E. Fréchette, appuyée par Mme Soraya

Martinez, la séance est levée.

ADOPTÉ LE : 16 DÉC. 2008

Original signé

Dominic Perri
Président

Original signé

Christiane Bolduc
Secrétaire-rechercheur